

## Consignes générales



Les bâtiments du campus de Pau sont ouverts au public et aux personnels de 7h30 à 20h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés et périodes de fermeture administrative). Seuls 2 bâtiments sont ouverts le samedi matin de 7h30 à 12h45 : la BU Droit-Lettres et l'UFR Droit, Économie, Gestion.



Le travail isolé est règlementé et doit faire l'objet de mesures de sécurité spécifiques (accompagnement possible par l'assistant de prévention du service).



Il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments, y compris la cigarette électronique.



Tout stockage est interdit dans les circulations des bâtiments car susceptible d'entraver l'évacuation des usagers.



Toute utilisation exceptionnelle des locaux ou espaces extérieurs du campus doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au président de l'UPPA.

## Respect de l'environnement



Le rejet irrégulier de tout déchet nuisible à l'environnement est interdit.



Éteignez l'éclairage des salles dès que vous les quittez et fermez les fenêtres en période froide.



Un appareil de chauffage individuel ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité et uniquement s'il est conforme, surveillé en permanence et branché à une installation électrique qui peut le supporter.

## Règles de circulation

Le code de la route s'applique sur le campus comme sur la voie publique.



La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h.



Le stationnement est interdit devant les accès aux bâtiments et sur les espaces verts, les passages piétons, les emplacements réservés aux services publics de secours et aux personnes handicapées. Tout stationnement irrégulier ou dangereux pourra faire l'objet d'une verbalisation ou d'une mise en fourrière.

## Sur le campus de Pau



# Le poste central de Sécurité



Sur le  
campus principal  
Entre 7h45 et 20h00

CONTACTEZ LE PC  
SÉCURITÉ DE L'UPPA :

13 depuis un poste fixe interne

06 59 011 011 depuis un portable

À l'ENSGTI,  
l'IPREM, la halle des  
sports et au SUMPPS  
Entre 7h45 et 20h00

CONTACTEZ DIRECTEMENT  
UN SERVICE D'URGENCE

18 - Pompiers

15 - SAMU

17 - Police

Appliquez les consignes spécifiques  
affichées dans votre service

<http://www.univ-pau.fr/hygiene-securite>



## Appel des secours

**POUR TOUT PROBLÈME DE SECOURS, D'URGENCE MÉDICALE, DE SÉCURITÉ OU D'ORDRE PUBLIC SUR LE CAMPUS DE PAU :**

### SUR LE CAMPUS PRINCIPAL

Contactez en premier lieu le poste central de sécurité  
situé entre l'UFR Sciences et le E. Leclerc (cf. plan)

Composez le 06 59 011 011  
ou le 13 à partir d'un poste interne

### À L'ENSGTI, L'IPREM, LA HALLE DES SPORTS ET AU SUMPPS

Contactez en premier lieu les services publics de secours

Composez le 15 pour le SAMU, le 17 pour la police,  
le 18 pour les sapeurs pompiers

Veillez à préciser les trois points suivants : Qui suis-je ? Où suis-je ? Pourquoi j'appelle ?

## Incendie



### ALARME INCENDIE

Si vous constatez un départ de feu, déclenchez ou faites déclencher l'alarme qui permettra d'évacuer le bâtiment.



### EXTINCTEUR

Attaquez le feu au plus vite, à la base des flammes, sans vous mettre en danger et si vous vous en sentez capable.

## Consignes d'évacuation

Dès que l'alarme est donnée :

- cessez toute activité,
- évacuez sans précipitation les locaux en suivant les consignes,
- dirigez-vous vers le point de rassemblement,
- assistez les personnes handicapées,
- ne revenez jamais en arrière,
- signalez toute situation anormale au responsable d'évacuation,
- attendez les instructions et ne revenez en aucun cas dans le bâtiment sans ordre du responsable.

